

PREFACE

David Kennedy est l'un des internationalistes américains les plus brillants et les plus réputés de sa génération. Il est professeur de droit à l'Université de Harvard et directeur du *Institute for Global Law and Policy*. C'est un internationaliste et un historien de renommée internationale, connu pour ses très nombreux travaux portant sur le droit international mais aussi pour incarner le mouvement internationaliste critique aux Etats Unis¹. Durant toutes ses années passées à Harvard, il a su susciter des vocations très fortes chez un grand nombre de jeunes chercheurs et collègues. Internationaliste engagé, il est un observateur particulièrement attentif du monde internationaliste, de ses discours et de ses pratiques juridiques. Le présent recueil, publié grâce au CERDIN de l'Université Paris I, donne un aperçu de son œuvre et permet de la rendre pleinement accessible au lecteur francophone.

David Kennedy est un internationaliste aussi brillant que controversé, dont certains écrits sur l'histoire de la discipline internationaliste ou la structure de l'argumentation juridique font autorité et dont d'autres, notamment sur l'humanitaire, ont soulevé des discussions passionnelles. C'est en effet un auteur qui choque les uns tout autant qu'il séduit et enchante les autres. Il crée la polémique. Inévitablement. David Kennedy aime la discussion, la provocation, déconstruire les idées reçues, dénoncer les illusions, les faux consensus et les bonnes intentions. Par ses écrits critiques, par certaines de ses interprétations sans concessions et par son style non conventionnel, il dérange et il surprend ; et au total il ne laisse jamais personne indifférent. Il échappe en outre aux classements qui voudraient le situer dans tel ou tel courant car il semble toujours se situer à contre-courant. Lui-même refuse absolument de se laisser enfermer dans une doctrine quelconque. Un moment, il semble rejeter la sociologie du droit, à un autre il y revient ; il paraît vouloir déconstruire mais finit par proposer des alternatives ; il manie parfois l'ironie et parfois non ; il analyse les continuités mais aussi les discontinuités ; il semble se situer constamment à un niveau théorique et en réalité il s'immerge complètement dans le monde des

¹ Il s'agit du mouvement critique « New Approaches to International Law ». V. sur ce point D. Kennedy, "When Renewal Repeats : Thinking Against the Box", *Journal of International Law and Politics*, 2000, n°2, vol. 32, spec. pp. 476ss.

PREFACE

pratiques juridiques concrètes et des problèmes effectifs du droit international contemporain ; il donne l'impression de penser contre les autres mais il pense aussi contre lui-même car il s'inclut dans la critique. Toujours en mouvement, sa pensée demeure mobile, plurielle, iconoclaste et inclassable.

Mais ce caractère *a priori* insaisissable fait aussi que l'on ne retient parfois qu'un aspect de sa pensée ou qu'on le réduit à sa seule posture critique. L'auteur lui-même ne cherche aucunement la facilité, et surtout ne prétend pas accéder à une théorie particulière, *a fortiori* encore moins une théorie dogmatique. Comme il le dit à plusieurs reprises, tout est affaire selon lui de style, de connotation, et non pas d'identité. Sa vision du droit international est multiple car selon lui le droit international n'est pas univoque, il change à travers le temps et l'espace. Sous la plume de David Kennedy, le droit international est tour à tour une culture, un langage, une manière d'être, une pratique sociale argumentative, une expertise, une pratique professionnelle d'un ensemble de gens poursuivant des projets, un tissu d'habitudes et de rites. Ses écrits sont tout aussi multiples et contiennent toujours une dimension relative et paradoxale car il privilégie l'éclectisme des points de vue et des méthodes d'approche. Il ne cesse d'entrecroiser sémiotique, critique de l'idéologie, post-modernisme, réalisme, pragmatisme, *cultural studies* ou encore post-structuralisme. Toutes les études ici rassemblées en attestent dans ses domaines de prédilection que sont le droit international économique, les droits de l'homme, le droit humanitaire, le droit du développement ou encore l'histoire de la discipline internationaliste. Elles reposent toutes sur une diversité de définitions, de modes de raisonnement et de styles très particuliers, dans un langage qui est souvent délibérément non technique. D'où cette curieuse impression quand on le lit la première fois : c'est une réflexion qui paraît simple à la lire mais qui est en réalité particulièrement complexe à saisir car l'auteur surprend à chaque fois son lecteur.

Du reste, cet éclectisme fait partie intrinsèque du projet poursuivi par l'auteur : un effort continu pour expérimenter un autre regard sur le droit international et le champ disciplinaire de notre profession, pour mieux les comprendre et pour tenter de modifier nos comportements. De là ce qui, me semble-t-il, est une des ses plus grandes qualités : sa très grande créativité en matière d'épistémologie juridique. David Kennedy me paraît ainsi comme un inventeur au sens propre du terme, ce qui est tellement rare à l'heure actuelle où tout juriste se dit plutôt technicien. Ce n'est certes pas un faiseur de système, mais c'est un inventeur, un découvreur. D'où le titre de son ouvrage qui évoque un mouvement qu'il a animé à Harvard et qui me semble particulièrement bien adapté à la nature de ses

NOUVELLES APPROCHES DE DROIT INTERNATIONAL

écrits : *Nouvelles approches sur le droit international*. Il est en effet beaucoup moins nihiliste et critique qu'il n'est positif, original et créatif. Il essaie, prospecte, découpe, recompose, questionne à chaque fois autrement. Il invente des mots, forge ses termes, brise les présentations conventionnelles et crée parfois même ses propres concepts. Il transpose dans notre discipline des outils théoriques avec lesquels nous sommes très peu familiers en tant que juristes mais qui permettent d'éclairer sous un jour nouveau la discipline internationaliste, ses pratiques, son histoire, et les pièges dans lesquelles elle tombe presque invariablement. Et il le fait de façon interne au droit international, au creuset de son propre vécu d'internationaliste et de sa connaissance intime de la pratique juridique tout comme de la doctrine la plus érudite. On peut prendre pour exemple de cette inventivité la façon dont il tente de sortir du langage codé des juristes : « Spring Break », la troisième étude de cet ouvrage qui se présente comme un simple récit personnel de l'auteur, est un procédé visant à introduire une brisure du langage conventionnel pour parler d'une autre façon du droit international ; et donc attirer l'attention du lecteur sur les souffrances méconnues par le droit, nos limites d'internationalistes mais aussi l'ambivalence de tout discours sur le droit international ou l'activité du militant humanitaire. Comme autre procédé original pour notre discipline, il y a aussi le fait, par exemple, qu'il se fasse bien souvent cartographe de l'expertise internationaliste, proposant par ce biais original une autre orientation, une autre représentation de notre champ disciplinaire. David Kennedy dessine des cartes et des figures qui permettent de mieux comprendre notre pratique, nos discours et notre communauté professionnelle à travers le temps et à travers l'espace. Il y a aussi de l'ironie et de l'esthétisme dans ses écrits, autres exemples encore de ses divers procédés. Ce faisant, il renverse nos logiques et nos façons habituelles de penser et il arrive ainsi à saisir toute une partie essentielle du monde du droit international que les autres laissent de côté.

Mais il n'en reste pas là. La plupart de ses écrits, notamment les plus récents, conduisent à une réflexion sur l'éthique et la liberté humaine de l'internationaliste comme professionnel, universitaire, militant ou praticien. Avec l'exercice de la liberté, il en appelle à la responsabilité, la lucidité et l'autonomie de pensée ; il demande à l'internationaliste de s'interroger sur la place du droit et le rôle du juriste dans un monde traversé par les inégalités et les situations de domination. La question aujourd'hui, selon David Kennedy, n'est plus seulement de se battre pour consolider les avancées du droit international mais aussi de savoir en esquiver les dérives et les effets pervers. Le problème n'est plus tant celui des objectifs à réaliser par le biais du droit

PREFACE

international comme expertise professionnelle, que de la possibilité de les mettre en œuvre en échappant aux illusions suscitées par le rôle des experts, les bonnes intentions humanitaires ou les faux consensus de tous ordres ; et en ne se cantonnant pas non plus à une timide réserve professionnelle ou à une trompeuse neutralité juridique. L'auteur appelle alors à une mobilisation de tous en faveur d'un engagement international lucide et critique. Sa pensée encourage à l'ouverture, à l'engagement et au changement.

Toutefois il peut être piégé par la charge politique du discours qu'il utilise ou la sophistication trop grande de ses inventions épistémologiques. Il s'expose beaucoup et prend le risque de ne pas être compris. Il peut aussi laisser insatisfait certains de ses lecteurs car, partisan d'un mouvement déconstructiviste, il ne développe pas du tout le versant rationaliste des principes juridiques ou même d'une action collective qui soient discutés et argumentés. Il ne ménage pas non plus ses critiques qui sont parfois extrêmement corrosives. Il assume donc volontairement le risque d'une telle pensée et on ne peut s'en étonner. C'est la force personnelle des convictions de l'auteur que de s'engager de cette façon. Du reste, le fait que tout le monde ne partage pas nécessairement ses conclusions ou son style ne doit pas empêcher de saisir la leçon de son recueil. L'ouvrage de David Kennedy offre l'exemple d'une autre façon de penser le droit international et il témoigne de la force et de la vitalité de la pensée critique aux Etats-Unis.

Je laisse à Rémi Bachand, professeur à l'Université du Québec à Montréal et spécialiste des doctrines anglo-saxonnes², le soin de restituer dans la Présentation qui suit le contexte intellectuel et les ressorts théoriques sur lesquels repose la pensée de David Kennedy. Je voudrais le remercier très vivement ainsi que toute notre formidable équipe de jeunes étudiants et doctorants de l'Université Paris I qui nous ont aidé à faire aboutir ce travail : Anne Charlotte Martineau, Emilie Leibovicth, Stéphanie Millan, Magalie Van Ossel, Delphine Dumond, Lucie Delabie, Sarah Cassella, Elise Ganem et Catherine Van Roemdeck.

EMMANUELLE JOUANNET

Professeure à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

² Rémi Bachand est professeur de droit international à l'Université du Québec à Montréal et directeur du CEDIM (Centre d'Etudes sur le droit international et la mondialisation). Il a écrit une thèse qui inclut une analyse très poussée des doctrines anglo-saxonnes réalistes et critiques : *Les contraintes juridiques et extra-juridiques de l'interprétation juridictionnelle des traités de droit international : l'exemple du droit international économique* », Thèse Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous la direction du Prof. B. Stern, soutenue en juin 2007, 438 p.